

1. Modifier les zones d'affectation, élaborer des plans localisés de quartier et des plans de site

Objectifs

La plus grande partie du site des organisations internationales se trouve encore sous le régime de la zone 5 (villas), même si un certain nombre de déclassements ponctuels sont intervenus ces dix dernières années.

A partir des grandes orientations d'aménagement définies dans le plan directeur de quartier, le régime des zones doit être modifié pour répondre à trois objectifs principaux :

- a) Mettre le régime des zones en conformité avec l'état d'occupation actuel des terrains.
- b) Libérer les potentiels constructibles identifiés par le projet de Jardin des Nations, de façon à pouvoir répondre, le moment venu, aux besoins et aux demandes futures des organisations internationales et des ONG.
- c) Donner un statut légal à la grande pénétrante de verdure (qui s'étend des rives du lac au domaine de Tournay), ce qui permettra de la conforter en créant de nouveaux espaces verts accessibles au public et d'aménager les voies vertes.

Un projet de modification de zone portant sur l'ensemble du secteur a donc été élaboré, dont la procédure a été engagée (enquête publique janvier 2004) parallèlement à l'examen du plan directeur de quartier par les communes concernées.

Les potentiels constructibles, identifiés dans le projet, seront classés en zones de développement, réservées prioritairement à des organisations internationales (organisations nouvelles ou extensions d'organisations existantes), dont le statut assure la maîtrise de l'urbanisation par des plans localisés de quartier (P.L.Q.), élaborés à l'occasion de projets concrets pour de nouvelles constructions

Certains secteurs sensibles du point de vue du patrimoine pourront faire l'objet de plans de site.

Mesures

- Le PLQ de la route des Morillons (Ecole Internationale) a été adopté en janvier 2003 et celui des Crêts-de-Pregny (OMS - ONUSida) en juin 2003.
- Enquête publique (janvier 2004) du projet de modification de zone (plan 29'250).
- Elaboration d'un plan de site pour le domaine du Grand-Morillon.
- Elaboration d'un ou plusieurs PLQ pour le secteur de la route de Ferney.

Instances concernées

- **Direction de l'aménagement du territoire (DAEL).**
- Direction du patrimoine et des sites (DAEL).
- Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (DIAE).
- Communes.

Délai

- Procédure d'opposition pour le projet de modification de zone : courant 2005.
- PLQ / plan de site : au gré des réalisations concrètes.

Coordination

Fiche :

3. Politique foncière